

# Nice : un an avec sursis pour avoir piraté un téléphone d'ascenseur

Christophe est jeune : 21 ans. Il n'a pas de métier, pas d'argent, mais désormais un casier judiciaire pour escroquerie : un an de prison avec sursis. Et surtout, il a une grosse facture à payer : la moitié, soit plus de 30 000 €, d'une note de téléphone, une ardoise plutôt, qu'il a « offerte » à une petite copropriété du quartier Riquier, à Nice.

Féru d'informatique, l'objet de ses études, il a eu envie, en 2007, de surfer sur des sites internet payants, mais gratuitement. Normalement, il faut acheter un code d'accès en téléphonant à un numéro surtaxé. C'est bien ce que Christophe a fait, mais pas depuis son portable : en branchant tout simplement son ordinateur sur les fils du téléphone de secours de trois ou quatre ascenseurs d'immeubles. Et ce qui devait arriver arriva : la facture de l'un d'eux a atteint plus de 60 000 € ! Autant dire la ruine pour la petite copropriété

dont le syndic a aussitôt porté plainte quand France Telecom a exigé son dû.

Au passage, le jeune « génie » de l'informatique a aussi créé un logiciel permettant d'appeler le numéro surtaxé toutes les 40 secondes : de quoi collecter un nombre invraisemblable de codes et les revendre sur internet. Et c'est là que l'affaire se corse.

## Un complice pour encaisser l'argent

*« J'avais besoin d'encaisser l'argent sur un autre compte que le mien, a-t-il expliqué au président de la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Nice, Patrick Véron. Seul, M. B. a accepté, pour 20 % de commission. »*

Mais M. B., Robert pour les intimes, ne l'entend pas de cette oreille lorsque la police les confond. M<sup>e</sup> Laure Teresi, son avocate – il est absent au procès – estime que le RIB de son client a été volé et donné à Christo-

phe. Par qui ? Son beau-fils Kevin, avec lequel il ne s'entend pas, mais alors pas du tout. Ça tombe bien, Christophe et Kevin sont amis. Ce dernier sera finalement relaxé, M. B. ayant « lui-même remis son RIB à Christophe », a plaidé M<sup>e</sup> Cédric Perez. A la défense de l'auteur de l'escroquerie, M<sup>e</sup> François Santini s'étonne : « Comment France Telecom ne s'est-il pas rendu compte qu'il y avait un appel toutes les 40 secondes sur un même numéro ? » Question pas naïve du tout : si la responsabilité de l'opérateur avait été recherchée, les malheureux copropriétaires, représentés par M<sup>me</sup> Verrier et Vecchioni, auraient peut-être pu échapper à l'ardoise de 60 000 €. Peut-être...

Car si Christophe et M. B. ont été condamnés solidairement à rembourser cette somme, ils vont probablement y mettre du temps : l'un est étudiant et l'autre sans travail.